MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DIRECTION GÉNÉRALE DES RESSOURCES HUMAINES SERVICE DES PERSONNELS ENSEIGNANTS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Note de la DGRH

- Enseignement supérieur n° 8 - Novembre 2020

Les personnels enseignants de l'enseignement supérieur du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation - Année 2019

En 2019, 90 730 enseignants sont en fonction dans les établissements publics d'enseignement supérieur. Parmi ces enseignants, 55 540 appartiennent aux corps des enseignants-chercheurs titulaires (y compris les corps à statuts spécifiques et les hospitalo-universitaires), 13 090 sont des enseignants du second degré et 22 110 sont des enseignants contractuels (hors chargés d'enseignement vacataires, agents temporaires vacataires et enseignants invités). Entre 2018 et 2019, l'effectif total des enseignants du supérieur est resté stable (-0,2 %).

Falilath Adedokun Jérôme Tourbeaux DGRH A1-1

Les personnels enseignants de l'enseignement supérieur se répartissent en trois grandes catégories : les enseignantschercheurs titulaires - et stagiaires -(61 %), les enseignants du second degré affectés dans l'enseignement supérieur L'effectif total des enseignants du supé-(14 %) et les enseignants contractuels rieur a augmenté de 8 % au cours des (24 %) (tableau 1, p. 2 et sources p. 6).

conférences (MCF).

La catégorie des enseignants contractuels légèrement diminué (-1%). réunit les doctorants contractuels effec- L'essentiel de cette croissance, qui se condisciplines hospitalo-universitaires (20 %), supérieur au tournant du XXIe siècle. tractuels sur emplois vacants du second la décennie suivante (-2%). degré (6 %), ainsi que les lecteurs et les Cette décroissance a concerné les enseimaîtres de langues (4 %).

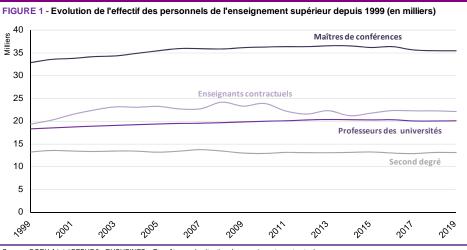
Les effectifs des enseignants du supérieur se stabilisent depuis une dizaine d'années

vingt dernières années, variant de 83 690 Les enseignants-chercheurs titulaires (y en 1999 à 90 730 en 2019 (figure 1, p. 1). compris les corps à statuts spécifiques et Les taux de croissance les plus élevés ont, les hospitalo-universitaires) se composent pour cette période, concerné les effectifs pour un tiers de professeurs des universi- des enseignants contractuels (+ 14 %), tés (PR) et pour deux tiers de maîtres de suivi des PR (+ 10 %) et des MCF (+ 8 %). Celui des enseignants du second degré a

tuant un service d'enseignement (31 %), centre entre 1999 et 2009 (+ 10 %), acles attachés temporaires d'enseignement compagne la hausse du nombre des étuet de recherche (20 %), les assistants des diants s'inscrivant dans l'enseignement

les enseignants associés (11,5 %), les con- Les effectifs des enseignants du supérieur tractuels LRU (7 %), les professeurs con- ont ensuite légèrement décru au cours de

gnants contractuels (- 5 % de 2009 à 2019)



33 **MINISTÈRE** DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, **DE LA RECHERCHE** ET DE L'INNOVATION Liberté

Source : DGRH A1-1 / GESUP 2 - RHSUPINFO - Enquêtes sur la situation des enseignants contractuels

TABLEAU 1 - Enseignants en activité dans l'enseignement supérieur en 2019

Fonctions Disciplines : groupe de disciplines CNU et sous-total par grande discipline	Professeurs titulaires (et stagiaires)	Maîtres de conférences titulaires (et stagiaires) (1)	Enseignants du second degré	Doctorants contractuels avec mission d'enseignement (2)	Attachés temporaires d'enseignem ent et de recherche (3)	Enseignants associés	Lecteurs et maîtres de langue	Professeurs contractuels sur emplois vacants du second degré	Contractuels LRU	Chefs de clinique, AHU, PHU (4)	Total	% disciplinaire
Groupe 1 : Droit et Science politique	1 340	2 425		490	806	310		52	106		5 529	6,1%
Groupe 2 : Sciences économiques et de gestion	1 073	2 808	1 855	286	482	590		159	234		7 487	8,3%
Sous-total : Droit-Economie-Gestion	2 413	5 233	1 855	776	1 288	900		211	340		13 016	14,3%
Groupe 3 : Langues et Littératures	1 572	4 057	4 226	439	523	72	844	468	396		12 597	13,9%
Groupe 4 : Sciences humaines	2 101	4 428	865	921	805	390		129	164		9 803	10,8%
Groupe 12 : Interdisciplinaire	559	1 881	1 852	158	287	288	2	111	90		5 228	5,8%
Théologie	28	23	1	12	2						66	0,1%
Sous-total : Lettres-Sciences humaines	4 260	10 389	6 944	1 530	1 617	750	846	708	650		27 694	30,5%
Groupe 5 : Mathématiques et Informatique	2 097	4 334	1 071	815	552	132		87	97		9 185	10,1%
Groupe 6 : Physique	917	1 416	622	363	50	15		11	19		3 413	3,8%
Groupe 7 : Chimie	1 048	2 061	172	495	101	22		6	18		3 923	4,3%
Groupe 8 : Sciences de la terre	440	838		227	92	17		16	14		1 644	1,8%
Groupe 9 : Sciences de l'ingénieur	2 309	4 595	1 864	794	356	202		1	114		10 235	11,3%
Groupe 10 : Biologie et Biochimie	1 223	3 183	414	737	210	58		62	25		5 912	6,5%
Sous-total : Sciences-Techniques	8 034	16 427	4 143	3 431	1 361	446		183	287		34 312	37,8%
Pharmacie	558	1 149		154	50	80		1	9	79	2 080	2,3%
Médecine	4 106	1 445				246				3 911	9 708	10,7%
Odontologie	148	345				4				413	910	1,0%
Autres sections de santé		2									2	0,0%
Sous-total : Santé	4 812	2 941		154	50	330		1	9	4 403	12 700	14,0%
Corps spécifiques affectés dans des grands établissements (hors disciplines CNU)	558	471									1 029	1,1%
Non renseigné			144	1 028	175	124	39	164	304		1 978	2,2%
Total	20 077	35 461	13 086	6 919	4 491	2 550	885	1 267	1 590	4 403	90 729	100%
% Fonctions	22,1%	39,1%	14,4%	7,6%	4,9%	2,8%	1,0%	1,4%	1,8%	4,9%	100%	

⁽¹⁾ Les assistants de l'enseignement supérieur, corps en voie d'extinction, sont inclus.

Source : DGRH A1-1 / RHSUPINFO - Enquête sur la situation des enseignants contractuels

légèrement augmenté ces dix dernières naire des Sciences de l'ingénieur, 26 % cette même période. années (+ 1 %).

enseignants du supérieur est resté mie, 10 % de la Physique et 5 % des stable (- 0,2 %).

Les enseignants-chercheurs relevant des Sciences-Techniques sont les plus nombreux

Relativement stable dans le temps, la répartition des effectifs des enseignants - chercheurs titulaires - MCF et PR selon leur appartenance disciplinaire montre que près de la moitié d'entre eux (45 %) relèvent de la grande discipline des Sciences-Techniques, 27 % des Lettres-Sciences humaines, 14 % respectivement du Droit-Economie-Gestion et de la Santé.

Les effectifs en Droit-Economie-Gestion sont cependant les seuls à avoir augmenté au cours des dix dernières années (+ 3,5 % entre 2009 et 2019), ceux des Sciences-Techniques (- 0,4 %), des Lettres-Sciences humaines (- 0,8 %) et effectifs des Langues et littératures de la Santé (- 4,5 %) ayant diminué.

des Mathématiques-informatique, 18 % Entre 2018 et 2019, l'effectif total des de la Biologie-biochimie, 13 % de la Chi-Sciences de la terre (figure 2, p. 3).

La grande discipline des Lettres-Sciences humaines se compose pour l'essentiel Parmi d'enseignants-chercheurs qui relèvent des Sciences humaines (45 %) et des groupe interdisciplinaire (17 %).

pour moitié en Droit-science politique tains établissements. et pour moitié en Sciences écono- Assimilés aux corps des universitaires miques-gestion.

Parmi les sous-groupes disciplinaires, l'effectif du groupe interdisciplinaire en particulier les Sciences et techniques des activités physiques et sportives plus rapidement (+ 10 % entre 2009 et statuts spécifiques comptent en 2019 : 2019), suivi de celui des Sciences économiques-gestion (+ 5 %), des Sciences humaines (+ 4 %) et des Sciences de l'ingénieur (+ 3 %). En revanche, les (-9 %), de la Physique (- 6 %), de la Chi-

et les MCF (- 2 %), les effectifs des PR et Au sein des Sciences-Techniques, 28 % mie (- 4 %) et des Mathématiquesdes enseignants du second degré ayant des effectifs relèvent du groupe discipli- informatique (- 1 %) ont diminué sur

Les enseignants-chercheurs dont le statut est spécifique

les 55 540 enseignantschercheurs titulaires, 1 029 (soit 2 %) appartiennent à des corps à statuts par-Langues-littératures (38 %), puis du ticuliers. Ces statuts répondent à des missions particulières (conservation et Les effectifs de la grande discipline du mise en valeur du patrimoine par Droit-Economie-Gestion se répartissent exemple) et/ou sont spécifiques à cer-

dont les statuts sont définis par le décret n°84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des (STAPS) – est celui qui a augmenté le PR et du corps des MCF – les corps à

- 104 astronomes et 114 astronomes adjoints;
- 42 physiciens et 68 physiciens adjoints;
- 113 directeurs d'études et 60 MCF

^{(2) 8 710} doctorants contractuels n'ont pas d'activité d'enseignement sur un total de 15 629 doctorants contractuels. Depuis 2016, ils peuvent toutefois, sous conditions, cumuler des activités d'enseignement hors contrat doctoral

^{(3) 3 403} ATER sont à temps plein et 1 088 à temps partiel, ce qui correspond à 3 947 équivalents temps plein

⁽⁴⁾ AHU: Assistants hospitalo-universitaires; PHU: Praticiens hospitalo-universitaires

de l'École des hautes études en sciences sociales;

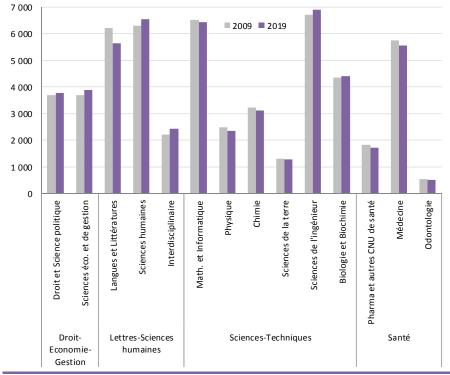
- 136 directeurs d'études et 89 MCF de l'École pratique des hautes études, de l'École nationale des chartes et de l'École française d'Extrême Orient;
- 74 professeurs et 140 MCF du Muséum national d'Histoire naturelle;
- 52 professeurs du Conservatoire national des arts et métiers ;
- 32 professeurs du Collège France:
- 2 sous-directeurs de laboratoire du Collège de France.
- 3 professeurs de l'École centrale des arts et manufactures.

Les enseignants-chercheurs sont principalement en fonction dans les universités

La plupart (92 %) des enseignantschercheurs en fonction sont affectés dans les universités et les universités de technologie. Les 8 % restants sont affectés dans les écoles d'ingénieurs et les autres établissements (écoles normales supérieures, instituts d'études politiques, grands établissements...).

À cette population, s'ajoutent près de 2 000 enseignants-chercheurs (soit 3 % la totalité des enseignantschercheurs) qui ne sont pas en fonction ont été recrutés alors que 1 070 ont pris dans des établissements relevant du leur retraite (tableau 2, p. 3). Cepenministère de l'Enseignement supérieur, dant, le recrutement de la plupart des de la Recherche et de l'Innovation : ils PR s'effectuant parmi les MCF, ces derchement (auprès d'organismes de re- tion des enseignants-chercheurs tout en discipline à l'autre (figure 3, p. 4). l'étranger...) et pour moitié en congé ou ment recrutés. D'autres modes de sor- âgés en Lettres-Sciences humaines et en en disponibilité.

FIGURE 2 - Effectifs d'enseignants-chercheurs titulaires en activité par groupe de disciplines CNU



Champ : Enseignants-chercheurs titulaires (et stagiaires) hors corps spécifiques.

Source: DGRH A1-1/GESUP 2 - RHSUPINFO

La dynamique de recrutement des enseignants-chercheurs assure leur renouvellement

En 2019, 1 700 enseignants-chercheurs tie de la population des enseignants- Santé (55 ans révolus), qu'en Scienceschercheurs existent par ailleurs (décès, Techniques (53 ans) et qu'en Droit-

promotion, un peu plus de 1 recrutement pour 1 départ en retraite d'enseignant-chercheur.

L'âge moyen et l'âge au recrutement des enseignants-chercheurs varient selon les disciplines

Les MCF ont en moyenne 46 ans sont pour moitié en position de déta- niers ne sortent donc pas de la popula- (révolus), avec peu de variation d'une cherche, d'organismes internationaux, à étant comptabilisés comme nouvelle- Les PR sont en revanche un peu plus

démission...). Au final, on observe, hors Economie-Gestion (51 ans révolus).

TABLEAU 2 - Effectifs des enseignants-chercheurs titulaires recrutés, en activité et partant à la retraite en 2019

	Maîtres de conférences (1)							Professeurs des universités (1)						
Grande discipline	Recrutement (2)		En activité (3)		Départs en retraite (4)		Recrutement (2)		En activité (3)		Départs en retraite (4)			
	Total	Part de Femmes	Total	Part de Femmes	Total	Part de Femmes	Total	Part de Femmes	Total	Part de Femmes	Total	Part de Femmes		
Droit-Economie-Gestion	194	45%	5 233	51%	63	40%	52	51%	2 413	33%	66	17%		
Lettres-Sciences humaines	371	59%	10 389	58%	183	46%	173	49%	4 260	41%	199	33%		
Sciences et techniques	317	35%	16 427	34%	126	38%	190	20%	8 034	19%	187	17%		
Santé	217	47%	2 941	52%	56	45%	180	29%	4 812	23%	190	14%		
Total	1 099	47%	34 990	45%	428	43%	595	35%	19 519	27%	642	21%		

Source: DGRH A1-1 / RHSUPINFO - ANTEE/FIDIS - GESUP 2

⁽²⁾ Enseignants-chercheurs recrutés par concours au cours de l'année civile 2019 (session synchronisée et "au fil de l'eau", hors article 46.3, agrégation, mutation et détachement).

⁽³⁾ Enseignants-chercheurs en activité dans les établissements d'enseignement supérieur au 31/12/2019.

⁽⁴⁾ Les départs à la retraites sont ceux qui ont été enregistrés au cours de l'année civile 2019

Les PR relevant du Droit-Economie-Gestion sont en movenne un peu plus jeunes que dans les autres grandes disciplines, car jusqu'en 2015, le concours d'agrégation du supérieur était le principal moyen d'entrer dans le professorat dans cette discipline [1]. Le concours d'agrégation ne nécessitant pas d'habilitation à diriger des recherches (HDR), il permet en effet des recrutements relativement jeunes (moins de 40 ans en moyenne).

L'âge de recrutement des PR en Droitpar **Economie-Gestion** la voie « normale » (c'est-à-dire par le 1° de l'article 46 du décret n° 84-431 du 6 juin 1984) est en effet similaire à celui observé dans les autres disciplines (45 ans révolus), sauf en Lettres-Sciences humaines, où les recrutements sont plus tardifs (49 ans).

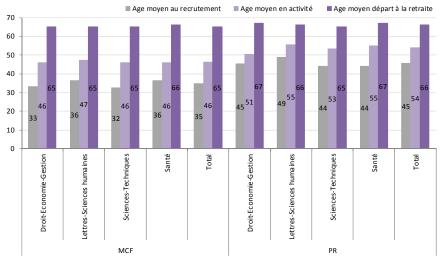
La proportion de femmes augmente, mais elles restent moins nombreuses que les hommes

En 2019, la population des enseignantschercheurs est davantage composée d'hommes (62 %) que de femmes (38 %) (tableau 2, p. 3). Cependant, l'écart entre les femmes et les hommes est plus prononcé parmi les PR (27 % des PR sont des femmes) que parmi les MCF (45 % des MCF sont des femmes). Même si la proportion de femmes parmi les MCF et les PR augmente au fil du temps (+ 5 points pour les MCF ces 15 dernières années et + 10 points pour les PR), le maintien des recrutements féminins en dessous de la barre des 50 % (47 % en 2019 pour les MCF et 35 % pour les PR) ne permettra pas Alors que près d'un enseignant- à celui des professeurs certifiés et 1 % d'atteindre la parité entre les hommes chercheur sur dix est étranger en (soit 178 enseignants) à d'autres catéet les femmes à terme (figure 4, p. 4).

Un écart dans la répartition des enseignants-chercheurs selon le sexe est également observable au niveau des grandes disciplines : 58 % des MCF qui relèvent des Lettres-Sciences humaines sont des femmes, contre 52 % en Santé, 51 % en Droit-Economie-Gestion et 34 % en Sciences-Techniques. Dans le corps des PR, la part des femmes est moindre: 41 % en Lettres-Sciences humaines, 33 % en Droit-Economie-Gestion, 23 % en Santé, et 19 % en Sciences-Techniques.

Le différentiel entre le corps des PR et celui des MCF semble principalement s'expliquer par le fait que les femmes

FIGURE 3 - Âges moyens des enseignants-chercheurs titulaires recrutés⁽¹⁾, en activité et partant à la retraite en 2019



Champ: Enseignants-chercheurs titulaires (et stagiaires) hors corps spécifiques

(1) Enseignants-chercheurs recrutés par concours (hors article 46.3, agrégation, mutation et détachement)

Source: DGRH A1-1 / RHSUPINFO - ANTEE/FIDIS - GESUP 2

hommes une HDR et candidatent relati- que 5 % en Droit-Economie-Gestion et vement moins à la qualification aux 2 % en Santé (figure 5, p. 5). Par ailleurs, fonctions de PR.

Ces écarts s'expliquent pour beaucoup des corps spécifiques, 13 % sont étranpar des phénomènes se produisant an- gers. térieurement à l'entrée dans le monde Les professionnel universitaire : dès le doctorat la proportion de femmes diffère sensiblement selon les disciplines [2].

Un peu moins d'un enseignant sur dix est de nationalité étrangère

Parmi les enseignants-chercheurs titulaires, 7 % sont étrangers. Si les écarts de la proportion d'étrangers entre les En 2019, parmi les 13 090 enseignants corps sont ténus (8 % de MCF, contre du second degré affectés dans l'ensei-7 % de PR), ils sont en revanche un peu gnement supérieur, 55 % appartiennent plus prononcés entre les disciplines. au corps des professeurs agrégés, 44 % Lettres-Sciences humaines

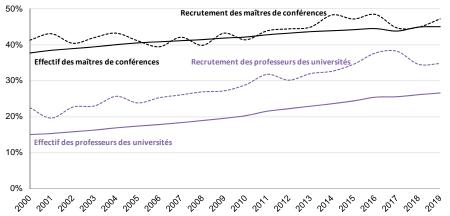
MCF soutiennent moins souvent que les Sciences-Techniques (9 %), ils ne sont parmi les 1 029 enseignants relevant

> deux tiers des enseignantschercheurs de nationalité étrangère sont originaires de l'Union européenne et 16 % proviennent du continent africain.

Les enseignants du second degré relèvent majoritairement des **Lettres-Sciences humaines**

en gories tels que les professeurs d'ensei-

FIGURE 4 - Évolution de la part des effectifs et des recrutements féminins d'enseignants-chercheurs selon le corps depuis 2000



Champ : Enseignants-chercheurs titulaires (et stagiaires) hors corps spécifiques.

Source: DGRH A1-1 / GESUP 2 - RHSUPINFO - ANTEE/FIDIS

gnement général des collèges ou les enseignants de statut particulier. comme ceux de l'ENSAM (École nationale supérieure des arts et métiers) (figure 6, p. 5).

La répartition des enseignants du second degré affectés dans l'enseignement du supérieur entre professeurs certifiés et professeurs agrégés est stable. Ces derniers représentent un peu plus de 50 % des effectifs depuis le début des années 2000.

La plupart (93 %) des enseignants du second degré sont affectés dans les universités et les universités de technologie. Les 7 % restants sont affectés dans les écoles d'ingénieurs et les autres établissements (écoles normales supérieures, instituts d'études politiques, grands établissements, etc.).

Un peu plus de la moitié des enseignants du second degré relèvent des Lettres-Sciences humaines, un tiers des Sciences-Techniques et 14 % du Droit-Economie-Gestion.

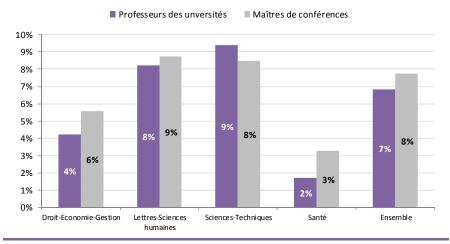
Parmi les enseignants du second degré qui relèvent des Sciences-Techniques, 72 % appartiennent au corps des professeurs agrégés, contre 51 % en Droit-Economie-Gestion et 46 % en Lettres-Sciences humaines.

Les doctorants contractuels sont les enseignants contractuels les plus nombreux

Parmi la population des enseignants contractuels. contractuels, la catégorie des doctorants contractuels qui effectuent un service d'enseignement est la plus importante, soit 31 % en 2019 (figure 7, p. 6). Le contrat de doctorant contractuel, créé en 2009, s'est progressivement substitué aux contrats d'allocation de recherche et de monitorat d'initiation à l'enseignement supérieur, ce qui explique l'essor des doctorants contractuels parallèlement au déclin des moniteurs - puis à leur extinction - depuis 2010. Au fil du temps, le nombre relatif de doctorants contractuels enseignants - ou moniteurs - a augmenté (25% en 2000), principalement au détriment des attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER), en particulier depuis le milieu des années 2000. En 2019, les ATER représentent 20 % des enseignants contractuels contre 32 % en 2005.

La part des enseignants associés tend

FIGURE 5 - Enseignants de nationalité étrangère affectés dans l'enseignement supérieur en 2019



Source: DGRH A1-1/RHSUPINFO

15 % au début des années 2000.

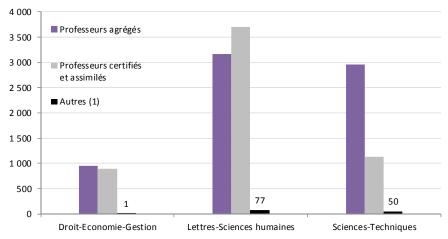
En revanche, les effectifs des ensei- fois des fonctions d'enseignement et de gnants contractuels des disciplines hos- recherche. pitalo-universitaires apparaissent plutôt Trois autres catégories d'enseignants stables sur la période étudiée. Ils varient contractuels participent également à entre 18 % et 21 % selon les années.

Les catégories les moins nombreuses gnants invités, les chargés d'enseignesont celles des contractuels LRU, des ment vacataires et les agents tempolecteurs et maîtres de langues, ainsi que raires vacataires. Les invités et les vacades professeurs contractuels sur em- taires plois vacants du second degré. Relative- nombre sensiblement réduit d'heures ment stables dans le temps, ces deux d'enseignement comparé aux autres dernières catégories concentrent res- catégories d'enseignants. Un peu plus pectivement, selon les années, de 4 % à de 1 400 enseignants invités et 128 000 5 % et de 3 % à 6 % des enseignants chargés d'enseignement et agents tem-

également à lentement diminuer : ils ne sont dénombrés, soit 7 % des enseireprésentent plus que 11,5 % des enseignants contractuels. Parmi eux, 71 % gnants contractuels en 2019, contre participent uniquement à des missions d'enseignement, les autres exercent à la

l'enseignement supérieur : les enseiassurent généralement un poraires vacataires (recensés dans 84 % En 2019, près de 1 600 contractuels LRU des établissements qui ont communi-

FIGURE 6 - Enseignants du second degré affectés dans l'enseignement supérieur en 2019



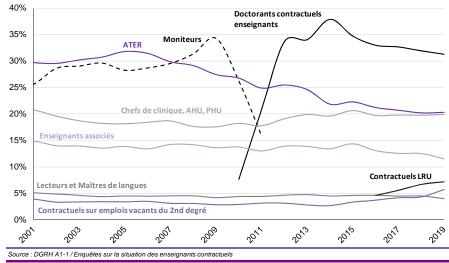
(1) Psychologues de l'Education Nationale, Conseillers principaux d'éducation, Professeurs d'enseignement général des collèges, Professeurs de l'Ecole nationale supérieure des Arts et Métiers (ENSAM)... La discipline est connue pour 128 enseignants du second degré appartenant à la catégorie "Autres" (sur 178). Au total, tous corps confondus et "Autres", la discipline n'est pas renseignée pour 144 enseignants.

Source: DGRH A1-1/RHSUPINFO

qué ces données) ont été en fonction dans les établissements publics d'enseignement supérieur.

- [1] Beaurenaut A.-S. et Tourbeaux J. (2018), « Étude sur le recrutement des professeurs des universités dans les disciplines juridiques, politique, économiques et de gestion », MESRI, *Documents de travail de la DGRH*, Décembre 2018.
- [2] Tourbeaux J. (2016), « Analyse quantitative de la parité entre les femmes et les hommes parmi les enseignants-chercheurs universitaires », MESRI, *Documents de travail de la DGRH*, Septembre 2016.

FIGURE 7 - Répartition des enseignants contractuels en fonction dans l'enseignement supérieur selon le statut depuis 2000



En savoir plus

- Pépin C. et Tourbeaux J. (2020), « Trajectoire professionnelle des enseignants-chercheurs recrutés en 2019 », MESRI, Note de la DGRH, n° 7.
- Pépin C. et Valleur-Bousset G. (2020), « La campagne de recrutement et d'affectation des maîtres de conférences et des professeurs des universités Session 2019 », MESRI, *Note de la DGRH*, n° 6.
- Beaurenaut A.-S. et Kerloegan C. (2020), « Les enseignants non permanents affectés dans l'enseignement supérieur Année 2018-2019 », MESRI, Note de la DGRH, n° 4.
- Adedokun F. (2019), « Les enseignants titulaires du second degré affectés dans les établissements d'enseignement supérieur du MESRI en 2018 », ME-SRI, Note de la DGRH, n° 1.

Toutes les études relatives aux personnels enseignants de l'enseignement supérieur, les fiches démographiques des sections du CNU et le bilan social de l'enseignement supérieur sont publiés sur le site internet du ministère :

http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid118435/bilans-et-statistiques.html

Sources, définitions et méthodologie

- Les données statistiques portant sur les enseignants-chercheurs titulaires et les enseignants contractuels relevant de la santé (chefs de clinique ; AHU ; PHU) sont issues des fichiers de gestion de la Direction générale des ressources humaines (DGRH) du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI). Le terme « enseignants-chercheurs » ne concerne ici que les PR et les MCF universitaires et hospitalo-universitaires , ainsi que les corps assimilés (sauf précision contraire).
- Les données statistiques portant sur les enseignants contractuels, hors santé (doctorants contractuels ; ATER ; enseignants associés ; lecteurs et maîtres de langues ; professeurs contractuels sur emplois vacants du second degré ; contractuels LRU ; enseignants invités ; enseignants vacataires), proviennent d'une enquête annuelle réalisée auprès des établissements. Les données relatives aux agents relevant de l'article L. 954-3 du code de l'éducation (dits « contractuels LRU ») créés par la loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités sont, depuis 2016, considérées suffisamment fiables pour être introduites dans la présente publication.
- Les données statistiques relatives aux enseignants titulaires qui figurent dans la présente note sont observées au 31/12/2019, considérées comme représentatives de l'année 2019. Les données statistiques concernant les enseignants contractuels présentées dans la note sont observées au mois de mai 2019, considérées comme représentatives de l'année universitaire 2018-2019.
- Le découpage disciplinaire est celui des sections du Conseil national des universités (CNU), y compris pour les enseignants du second degré auxquels est attribuée la section CNU correspondant à leur spécialité disciplinaire.
- Certains personnels ne sont pas évoqués dans cette note: ceux des établissements qui ne relèvent pas du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, ainsi que ceux qui exercent leurs fonctions dans des établissements du second degré concourant à l'enseignement supérieur (classes préparatoires aux grandes écoles...).
- Certains indicateurs de la présente note diffèrent de ceux de la fiche n°4 de L'état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France (publication.enseignementsup-recherche.gouv.fr/eesr/FR). Par exemple, les périmètres des enseignants contractuels des deux publications ne correspondent pas exactement, celui de la fiche n°4 incluant notamment les invités. Les données relatives au recrutement diffèrent également de celles présentées dans la Note de la DGRH consacrée à ce thème, cette dernière n'incluant pas les données de la Santé, contrairement à la présente note.